

Rime Nicolas / Marbach Christian, députés		P2073.10	
Raccordement au réseau RER depuis les localités éloignées, dans les agglomérations et accords avec les cantons voisins		DEE	
		Cosignataires:	10
Reçu SGC:	21.05.10	Transmis Dir.:	27.05.10*
		Parution BGC:	Mai 2010

Dépôt

Notre canton sera progressivement doté d'un RER à partir de fin 2011. Afin de favoriser l'utilisation de ce réseau et pour lui donner toute sa raison d'être, il est nécessaire de revoir l'offre de transports publics à l'intérieur des agglomérations ainsi que vers les localités et vallées périphériques. Des accords avec les cantons voisins seraient également judicieux afin de faciliter l'utilisation de ce nouveau réseau par ses futurs utilisateurs.

Au moment où la politique fédérale en matière de restriction budgétaire menace le financement de liaisons avec certaines localités et par là leur existence même, il est absolument nécessaire que le Conseil d'Etat fasse une évaluation de la situation et nous présente sa vision des transports publics.

Développement

D'abord, les offres de transports publics à l'intérieur des agglomérations sont insuffisantes. La Berne officielle avait rejeté le projet fribourgeois d'agglomération en soulignant l'insuffisance du dossier en matière de transports publics. L'Etat, les organes de l'agglomération et les TPF se renvoient la responsabilité de ces lacunes. A Bulle, la mise en place de Mobul pose déjà un certain nombre de problèmes dus à une cadence insuffisante. Ces problèmes se multiplieront avec l'arrivée du RER.

⇒ *Comme l'Etat est majoritaire au sein des TPF, qui exploitent les réseaux à l'intérieur des agglomérations, nous demandons au Conseil d'Etat d'évaluer l'offre actuelle et de proposer les améliorations nécessaires en tenant compte de l'introduction du RER.*

Ensuite, la desserte depuis les agglomérations ou chefs-lieux vers les communes et vallées plus éloignées n'est pas non plus satisfaisante. Un certain nombre de localités est toujours difficile à atteindre en transports publics. La population tend dès lors à recourir à d'autres modes de transports. L'arrivée du RER dans les agglomérations et chefs-lieux doit être couplée avec un réseau efficace vers les zones périphériques.

⇒ *Nous demandons au Conseil d'Etat d'évaluer l'offre actuelle des réseaux de transports publics des agglomérations et chefs-lieux vers les localités périphériques et de proposer les améliorations nécessaires en tenant compte de l'introduction du RER.*

Finalement, le RER poussera un plus grand nombre de personnes à utiliser les transports publics pour se rendre à leur travail dans des cantons voisins ou inversement. Il n'est pas possible aujourd'hui d'avoir un abonnement unique pour faire un trajet depuis l'agglomération fribourgeoise jusque dans l'agglomération lausannoise.

⇒ *Nous demandons au Conseil d'Etat de faire le point sur les accords passés avec les cantons voisins et de proposer de nouveaux accords si des lacunes sont constatées.*

* * *

* date à partir de laquelle court le délai de réponse du Conseil d'Etat (5 mois).